



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES BOUCHES DU RHÔNE

**DRIRE**

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

DECISION d'AGREMENT n° 08.22.751.001.1 du 11 avril 2008

Le Préfet du département des Bouches du Rhône,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret susvisé, notamment ses articles 38 à 43 ;

Vu l'arrêté du 28 février 2008 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des saccharimètres et des balances proportionneuses ;

Vu la décision n° 02.22.100.008.1 du 21 juin 2002 modifiée attribuant la marque d'identification MS 13 à la société MESURE ET SERVICES pour la réalisation de vérifications à caractère réglementaire sur certaines catégories d'instruments de mesure ;

Vu le dossier transmis par la société MESURE ET SERVICES à l'appui de sa demande du 19 mars 2008 en vue de son agrément pour la vérification périodique des saccharimètres et des balances proportionneuses ;

Considérant les éléments du dossier précédent et les conclusions de la visite d'audit de la société MESURE ET SERVICES réalisée le 10 avril 2008 ;

Sur la proposition du Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement,

DECIDE

Article unique :

La société MESURE ET SERVICES (419, boulevard de la République - 13300 SALON DE PROVENCE) est agréée pour réaliser la vérification périodique des instruments de mesure relevant des catégories :

- saccharimètres automatiques pour la réception des betteraves ;
- balances proportionneuses.

La validité de cette décision d'agrément est de quatre ans et vaut pour tout le territoire national.

La société MESURE ET SERVICES informera les autres DRIRE si elle souhaite avoir des activités dans leur région. Elle leur communiquera alors tous les éléments, identifiés par la DRIRE PACA, nécessaires pour leur permettre d'exercer une bonne surveillance de ses interventions.

Fait à Marseille, le 11 avril 2008



Pour le Préfet et par délégation,
l'Ingénieur responsable de la cellule métrologie

Alain ROCHELLI